



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ONÉSIME D'IXWORTH
JEUDI LE 9 AVRIL 2020, SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

RÉS. 085-2020

01 – OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 9 avril 2020, à 9 h 00, à huis clos en vertu de la directive émise par le gouvernement du Québec, le 15 mars 2020, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, et par voie téléphonique, à partir de l'Hôtel de Ville, au 12, rue de l'Église à Saint-Onésime-d'Ixworth.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 – Monsieur Bertrand Ouellet;-
Siège #4 – Monsieur Denis Miville;
Siège #5 – Monsieur Denis Lizotte;
Siège #6 – Monsieur Alfred Ouellet.

Par voie téléphonique :

Siège #1 – Madame Christine Ouellet;

Est absent à cette séance :

Siège #3 – Madame Roxanne Simard-Mills;

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Benoît Pilotto.

Madame Nancy Chassé, secrétaire-trésorière adjointe, assiste, à cette séance.

La séance extraordinaire est ouverte à 9 h 00.

Madame Nancy Chassé, secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire.

1 – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire, monsieur Benoît Pilotto déclare la séance ouverte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE déclarer cette séance ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 086-2020

02 – DÉPÔT DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT les articles 152 et 158 du Code municipal du Québec (ci-après nommé CMQ)

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière adjointe déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le 17 mars 2020, incluant les membres absents, le cas échéant, conformément à l'article 156 du CMQ;

CONSIDÉRANT l'article 153 du CMQ qui énonce que l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal;

CONSIDÉRANT le dépôt du Rapport de signification;

CONSIDÉRANT l'article 956 du CMQ;

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 087-2020

03 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance du contenu de l'ordre du jour et en font la lecture;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont d'accord avec la proposition d'ordre du jour;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux;
 - 3.1. Séance ordinaire du 3 mars 2020;
 - 3.2. Séance extraordinaire du 19 mars 2020;
4. Gestion administrative et financière;
 - 4.1. Nomination de madame Nancy Lizotte à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière;
 - 4.2. Nomination de la directrice générale comme personne responsable auprès de la centrale d'alarme du Québec;
 - 4.3. Autoriser la directrice générale de représenter la municipalité auprès de ClicSécur et de gérer les accès pour les services en ligne du gouvernement du Québec;
 - 4.4. Autoriser le changement de nom de la directrice générale auprès du Registraire des entreprises;
 - 4.5. Autoriser une procuration pour la signature de documents à la Caisse Populaire de l'Anse de La Pocatière;
 - 4.6. Autoriser le changement de responsable des services Accès D;
 - 4.7. Autoriser le changement de signataire et de personnes autorisés à recevoir le courrier au bureau de poste;
 - 4.8. Autoriser le changement de nom des administrateurs auprès de l'Agence du revenu du Canada;
5. Législation;
 - 5.1. Adoption du règlement 2020-03 modifiant le taux d'intérêt décrété pour l'année 2020 du règlement 01-2020;
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

04 – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Le Conseiller, Bertrand Ouellet n'a pas participé au Comité de sélection lors de l'embauche de notre nouvelle directrice générale et ne participe pas aux délibérations de tout ce que comporte le point 4.

Conformément au code d'éthique des élus Monsieur le Conseiller Bertrand Ouellet n'a fait aucune intervention directe ou indirecte, compte tenu qu'il pourrait y avoir conflit d'intérêt.

RÉS. 088 - 2020 04.01 NOMINATION DE MADAME NANCY LIZOTTE À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise madame Nancy Lizotte à s'acquitter des tâches de direction générale et de secrétaire-trésorière telle que décrite au Code municipal du Québec et qu'elle soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 089 - 2020 04.02 NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE COMME PERSONNE RESPONSABLE AUPRÈS DE LA CENTRALE D'ALARME DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil nomme madame Nancy Lizotte comme représentante autorisée de la Centrale d'Alarme du Québec à titre de responsable des services fournis à la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 090 – 2020 04.03 AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE CLICSÉCUR ET DE GÉRER LES ACCÈS POUR LES SERVICES EN LIGNE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur le conseiller, Alfred Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth nomme madame Nancy Lizotte représentante autorisée auprès de ClicSécur et responsable des services électroniques du gouvernement du Québec pour la Municipalité;

QUE cette résolution abroge toute autre résolution adoptée antérieurement relatif au même sujet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 091 – 2020 04.04 AUTORISER LE CHANGEMENT DE NOM DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AUPRÈS DU REGISTRE DES ENTREPRISES

CONSIDÉRANT la nomination de madame Nancy Lizotte à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le changement de nom de la directrice générale auprès du Registre des entreprises;

QUE madame Nancy Lizotte mette à jour le dossier de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth auprès du Registre des entreprises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 092 – 2020 04.05 AUTORISER UNE PROCURATION POUR LA SIGNATURE DE DOCUMENTS À LA CAISSE POPULAIRE DE L'ANSE DE LA POCATIÈRE

CONSIDÉRANT la nomination de madame Nancy Lizotte à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil nomme madame Nancy Lizotte signataire de documents de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth à la Caisse Populaire de l'Anse de La Pocatière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 093 – 2020 04.06 AUTORISER LE CHANGEMENT DE RESPONSABLE DES SERVICES ACCÈS D

CONSIDÉRANT la nomination de madame Nancy Lizotte à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil nomme madame Nancy Lizotte responsable des services Accès D.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 094 – 2020 04.07 AUTORISER LE CHANGEMENT DE SIGNATAIRE ET DE PERSONNES AUTORISÉES À RECEVOIR LE COURRIER AU BUREAU DE POSTE

CONSIDÉRANT QUE la nomination de madame Nancy Lizotte à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alfred Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil nomme madame Nancy Lizotte signataire et autorise celle-ci à recevoir le courrier au bureau de poste.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 095 – 2020 04.08 AUTORISER LE CHANGEMENT DE NOM DES ADMINISTRATEURS AUPRÈS DE L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

CONSIDÉRANT la nomination de madame Nancy Lizotte à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil nomme madame Nancy Lizotte administrateur auprès de l'Agence du revenu du Canada;

QUE cette résolution abroge toute autre résolution adoptée antérieurement relatif au même sujet.

05 – LÉGISLATION

RÉS. 096 - 2020

05.01 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-03 MODIFIANT LE TAUX D'INTÉRÊT DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT 2020-01 POUR L'ANNÉE 2020 ET APPLICABLE À TOUTE SOMME DUE

CONSIDÉRANT QUE le premier alinéa de l'article 981 du *Code municipal du Québec* prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth est fixé à 5 % par année et que la Municipalité n'a pas décrété un taux différent par résolution;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth à décréter par résolution un taux différent que celui prévu au premier alinéa de cet article, et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;

CONSIDÉRANT la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui est due;

ATTENDU QUE la modification d'un règlement ne peut avoir lieu que par un autre règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement est dûment donné par monsieur le conseiller, Denis Miville, à la séance ordinaire du conseil du 7 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH
MRC DE KAMOURASKA**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-03

VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 2020-01 RELATIF AU TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2020 AFIN DE MODIFIER LE TAUX D'INTÉRÊT DÉCRÉTÉ POUR L'ANNÉE 2020 ET APPLICABLE À TOUTE SOMME DUE À LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le premier alinéa de l'article 981 du *Code municipal du Québec* prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth est fixé à 5 % par année et que la Municipalité n'a pas décrété un taux différent par résolution;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth à décréter par résolution un taux différent que celui prévu au premier alinéa de cet article, et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;

CONSIDÉRANT la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui

pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui est due;

ATTENDU QUE la modification d'un règlement ne peut avoir lieu que par un autre règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement est dûment donné par monsieur le conseiller, Denis Miville, à la séance ordinaire du conseil du 7 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil ordonne et statue par règlement de ce Règlement portant le numéro 2020-03 à savoir :

ARTICLE 9 - TAUX D'INTÉRÊTS ET DE PÉNALITÉ

Le taux d'intérêt et de pénalité applicables à toute somme due à la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth qui demeure impayée en date du 6 mai 2020 est établi à 0 % jusqu'au 10 août 2020;

ARTICLE 10 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH, CE 9^{ème} JOUR D'AVRIL 2020.

Benoît Pilotto
Maire

Nancy Chassé
Secrétaire-trésorière adjointe

08 – PÉRIODE DE QUESTION

09 – LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS. 097 - 2020

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 9 h 10.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Benoît Pilotto
Maire

Nancy Chassé
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Benoît Pilotto, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales